

l'auxiliariat, amendé par le Conseil de la République, en qualité de *Rapporteur suppléant* [30 mars 1950] (p. 2669); Art. 1^{er} : *Amendement de M. E.-L. Lambert tendant à reprendre le texte du Conseil de la République relatif aux emplois réservés aux victimes de la guerre* (p. 2670); — du projet de loi relatif au développement des crédits de fonctionnement des services civils en 1950; INTÉRIEUR : *Discussion générale* [31 mai 1950] (p. 4055); — du projet de loi portant répartition du produit de la taxe locale additionnelle aux taxes sur le chiffre d'affaires, en qualité de *Rapporteur* [5 janvier 1951] (p. 172, 173); Art. 3 : *Amendement de M. Cristofol tendant à rendre obligatoire l'inscription au budget des sommes nécessaires aux collectivités locales* (p. 206); Art. 1^{er} : *Amendement de M. L'Huillier tendant à attribuer sur la taxe locale 60 0/0 aux communes et 15 0/0 aux départements* (p. 217); *Amendement de M. Tanguy-Prigent tendant à accorder 60 0/0 de taxe locale aux communes, 15 0/0 aux départements et à prévoir un régime spécial dans la Seine* (p. 219); *Amendement de M. Truffaut tendant à attribuer un minimum de 500 francs par habitant aux communes* (p. 222, 223); *Amendement de M. Palewski tendant à grouper Seine et Seine-et-Oise pour la répartition du produit de la taxe locale* (p. 224); Art. 4 : *Amendement de M. Cristofol tendant à faire voter un projet relatif aux finances locales avant le 31 mars 1951* (p. 226); Art. 2 : *Amendement de M. Truffaut relatif à la répartition par le fonds de péréquation entre communes riches et pauvres* (p. 227). — Est entendu sur les propositions de la Conférence des Présidents (*Débat sur la répartition du produit de la taxe locale*) [20 mars 1951] (p. 2222). — Prend part à la discussion du projet de loi relatif à la répartition du produit de la taxe locale additionnelle aux taxes sur le chiffre d'affaires, amendé par le Conseil de la République, en qualité de *Rapporteur* [21 mars 1951] (p. 2291, 2292); Art. 1^{er} : *Amendement de M. Truffaut tendant à reprendre le texte de l'Assemblée accordant 800 francs par habitant aux communes pauvres* (p. 2293, 2294); *Amendement de M. Mondon tendant à prévoir la répartition par le fonds national de péréquation de 1.350 millions* (p. 2294, 2295); Art. 4 : *Amendement de M. Truffaut tendant à supprimer le deuxième alinéa prévoyant un régime spécial pour les communes de la Seine* (p. 2296).

CARTIER (M. Marcel), *Député de la Drôme*.

Son élection est validée [20 mai 1947] (p. 1678). — Est nommé membre de la Commission de l'éducation nationale [23 janvier 1951] (p. 347). — Est désigné par la Commission des affaires économiques pour faire partie de la Sous-Commission chargée de suivre et d'apprécier la gestion des entreprises industrielles nationalisées et des sociétés d'économie mixte. (Application de l'article 70 de la loi du 21 mars 1947, modifiée par la loi du 3 juillet 1947.) [15 mars 1950] (**F. n° 527**) [24 février 1951] (**F. n° 680**)

Dépôts :

Le 29 juillet 1948, un rapport au nom de la Commission des affaires économiques sur la proposition de loi de M. Gozard et plusieurs de ses collègues tendant à la création de commissions parlementaires chargées de suivre l'application en France du programme de relèvement européen [E. R. P.] et de la convention de coopération économique européenne, **n° 5095**. — Le 10 mars 1949, un rapport fait au nom de la commission chargée d'examiner une demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée, **n° 6780**. — Le 13 juin 1950, une proposition de loi tendant à rendre applicable aux étudiants et élèves qui font campagne en Extrême-Orient, les dispositions de l'ordonnance n° 45-1741 du 4 août 1945 relative à l'exonération des droits scolaires et universitaires et à l'aide aux étudiants victimes de la guerre, **n° 10266**. — Le 6 mars 1951, un rapport au nom de la Commission de l'éducation nationale sur la proposition de loi (n° 11278) de M. Jacques Gresa et plusieurs de ses collègues tendant à modifier l'article 13 de l'ordonnance n° 45-1741 du 4 août 1945 en faveur des étudiants anciens combattants, résistants et victimes de la guerre, **n° 12420**. — Le 19 avril 1951, un rapport supplémentaire au nom de la Commission de l'éducation nationale sur les propositions de loi : 1° de M. Jacques Gresa et plusieurs de ses collègues (n° 11278) tendant à modifier l'article 13 de l'ordonnance n° 45-1741 du 4 août 1945 en faveur des étudiants anciens combattants, résistants et victimes de la guerre; 2° de M. Michelet et plusieurs de ses collègues (n° 12305) tendant à modifier l'ordonnance

n° 45-1741 du 4 août 1945 relative à l'exonération des droits scolaires et universitaires et à l'aide aux étudiants victimes de la guerre, n° 12889.

Interventions :

Est entendu au cours du débat : sur le projet de loi modifiant la loi du 26 avril 1946 portant dissolution d'organismes professionnels et organisant la répartition des produits industriels, en qualité de *Rapporteur* [13 août 1947] (p. 4381); — sur le projet de loi portant reconduction des crédits du budget 1947 à l'exercice 1948, État I, PRODUCTION INDUSTRIELLE : *Discussion générale* [27 décembre 1947] (p. 6371); — sur le projet de loi portant autorisation d'engagement et de paiement de dépenses au titre de la reconstruction et des dommages de guerre en 1948; Art. 1^{er} : *Son amendement tendant à réduire de 1.000 francs les crédits pour constructions et aménagements provisoires* [30 décembre 1947] (p. 6505, 6506, 6507). — Prend part à la discussion : du projet de loi portant ratification de l'accord franco-polonais du 19 mars 1948 : *Ses explications de vote* [27 mai 1948] (p. 2973); — du projet de loi relatif à l'application de l'accord de coopération économique franco-américain, en qualité de *Rapporteur pour avis* [19 août 1948] (p. 5999); Art. 3 : *Amendements de M. Leenhardt relatifs à la constitution d'une Commission mixte consultative d'application des crédits provenant du plan Marshall* (p. 6002).

CARTIER (M. Marius), Député de la Haute-Marne.

Son élection est validée [29 novembre 1946] (p. 39). — Est nommé membre : de la Commission de la production industrielle [18 janvier 1949] (p. 34), [17 janvier 1950] (p. 300), [23 janvier 1951] (p. 348); de la Commission des moyens de communication et du tourisme [17 janvier 1950] (p. 300), [23 janvier 1951], (p. 348); de la Commission de l'éducation nationale [16 mai 1950] (p. 3674). — Est nommé juré à la Haute Cour de justice (application de l'ordonnance du 18 novembre 1944, modifiée) [4 mai 1948] (p. 2484), [1^{er} juin 1948] (p. 3049), [30 novembre 1948] (p. 7302), [7 juin 1949] (p. 3172).

Dépôts :

Le 8 août 1947, une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à indemniser les ouvriers et les agriculteurs victimes de la grêle dans les cantons de Montier-en-Der et Doulevant (Haute-Marne), n° 2326. — Le 2 décembre 1948, une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à autoriser les départs séparés des conjoints d'une famille se rendant en vacances et utilisant les billets S.N.C.F. pour congés payés, n° 5708. — Le 3 mars 1950, une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à présenter avant le 1^{er} mai 1950 un programme de fabrication d'autorails afin d'en doter nos lignes secondaires et de voitures métalliques présentant un maximum de confort et de sécurité pour les usagers de la S.N.C.F. et à accorder à cette société les crédits nécessaires pour lui permettre de passer les commandes correspondant à ce plan, n° 9428. — Le 11 mai 1950, un rapport au nom de la Commission des moyens de communication et du tourisme sur la proposition de résolution de M. Marius Cartier et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à présenter avant le 1^{er} mai 1950 un programme de fabrication d'autorails afin d'en doter nos lignes secondaires et de voitures métalliques présentant un maximum de confort et de sécurité pour les usagers de la S.N.C.F. et à accorder à cette société les crédits nécessaires pour lui permettre de passer les commandes correspondant à ce plan, n° 9923. — Le 25 mai 1950, une proposition de loi tendant à interdire tout licenciement de cheminots, tout démembrement de la S.N.C.F. (suppression ou suspension de trafic, fermeture d'atelier) sans vote préalable du Parlement, n° 10065. — Le 27 octobre 1950, une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à donner son agrément à la fixation du salaire minimum vital garanti à 17.500 francs sans abattement de zone pour le personnel de la S.N.C.F. et l'application du coefficient 100 pour les services discontinus et du coefficient 120 pour le personnel du cadre permanent, n° 11127. — Le 1^{er} décembre 1950, une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à prévoir les crédits nécessaires pour financer un programme de fabrication de 1.000 autorails afin d'en doter les lignes secondaires, de 250 locomotives Diésel électrique en vue de la